

Le forum intercommunal bien fréquenté



DÉMONSTRATIONS. Ici de danses bien rythmées.

Vingt-cinq associations du territoire de la communauté de communes du Pays de Nérondes ont participé au forum intercommunal des associations, samedi.

Le public, tout au long de la journée, à l'intérieur et à l'extérieur du gymnase Céline-Dumerc de Nérondes, a eu l'occasion d'aller à la rencontre et d'échanger avec des adhé-

rents de ces associations.

Associations culturelles, sportives et de loisirs, les visiteurs n'avaient que l'embaras du choix pour s'inscrire.

Démonstrations, initiations, présence du stand du jardin collectif ont animé ce forum, sans oublier le marché des producteurs et le stand restauration tenu par l'association sportive du collège Julien-Dumas. ■

2025, une année déterminante

Baisse de la population intercommunale, hausse des coûts de l'énergie, poids de la dette invitent le président du Pays de Nérondes à prendre des décisions importantes pour 2025.

Cette année 2025 sera une année déterminante pour la communauté de communes du Pays de Nérondes.

« Le vote du budget, qui aura lieu jeudi 3 avril, non seulement s'appliquera pour cette année mais les décisions qui pourraient être prises impacteront durablement le prochain mandat », a déclaré Thierry Porikian président de la communauté de communes (CDC).

La CDC fait face à une nouvelle baisse de la population avec 4.773 habitants, selon la direction générale des collectivités locales. « Cette baisse est conjuguée à une hausse de tous les coûts (énergie, assurances) et au poids de la



CDC. Thierry Porikian et Christian Desmare vice-président.

dette issue des deux précédents mandats. Des choix déterminants devront être assumés », assure le président de la CDC.

Le soutien à l'économie locale, axe majeur

Pour l'enfance-jeunesse, « l'accueil du mercredi sur deux sites pèse lourd sur

les finances avec un reste à charge de 30.000 € et cela tandis que les inscriptions ne progressent pas ».

En ce qui concerne le volet du développement économique, le non-renouvellement du contrat de l'agent de développement économique génère certes une économie financière, mais a ralenti l'action de développement économique. Thierry Porikian affirme que « le soutien à l'économie locale doit rester un axe majeur pour le territoire ».

Il a annoncé le démarrage de la saison culturelle dès ce week-end, la poursuite du soutien à la maison de santé et l'arrivée d'une podologue-pédicure, la reconduction du forum des associations, mais également le report, en 2026, du projet de déconstruction de l'ancien gymnase compte tenu du report du versement des subventions.

« Le budget nécessite une longue préparation et il devra prendre en compte les éléments locaux et nationaux. J'espère que le rapport de la Cour des comptes sera officiellement adressé avant cette date car cette analyse sera déterminante pour les choix à faire, notamment sur une éventuelle hausse des taux des taxes locales. Toutes les pistes d'économies sont passées au crible. Force est de constater que toutes ont été exploitées les années précédentes et que les marges de manœuvre sont très faibles », a expliqué le président. ■

Le CRC pointe le surendettement

La chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire a rendu public, hier, un rapport d'observations définitives sur la communauté de communes (CDC) du Pays de Nérondes. Il est évoqué une CDC qui « peine à affirmer une dynamique intercommunale » et une « situation de surendettement » malgré des « efforts notables de gestion ».

J eudi, la séance du conseil communautaire du Pays de Nérondes, présidée par Thierry Porikian, portait sur la présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes (CRC) Centre-Val de Loire, rendu public hier.

Il a été mis en évidence un surendettement lié à deux investissements majeurs : le complexe sportif Céline-Dumerc et, « faute d'un nombre suffisant de praticiens pour verser des loyers », la maison de santé qui font que la situation financière est compromise par le niveau de la dette et une capacité d'autofinancement fragilisée.

La CRC évoque aussi une communauté de communes (CDC) qui « peine à affirmer une dynamique



PRÉSIDENT. Thierry Porikian.

intercommunale. Si elle fait preuve d'efforts notables de gestion, elle connaît une situation de surendettement imputable aux (deux, NDLR) investissements majeurs. Elle doit optimiser ses recettes au moyen des différents leviers à sa disposition, notamment des attributions de compensation, des produits fiscaux ou des redevances tirées de l'exploitation de son complexe sportif. »

« Le rapport révèle notre volonté de limiter la hausse des charges courantes hors rémunération du personnel et une organisation globalement exempte de critique », a déclaré le pré-

sident de la CDC, Thierry Porikian.

« Projets structurants pour éviter le déclin »

Denis Durand, maire de Bengy-sur-Craon et ancien président de la CDC, a dit que les investissements « étaient des projets structurants pour éviter une sorte de déclin » du territoire. La CRC note que la CDC Pays de Nérondes « exerce des compétences facultatives excédant ses obligations légales et offre des services utiles à sa population. Cependant, les réticences de certaines communes membres l'empêchent d'affirmer réellement un esprit communautaire, porteur d'un projet de territoire. » Elle rappelle que cette CDC est « la moins peuplée du Cher », ce qui pose « la question de sa pérennité ».

Côté bons points, la CRC précise que la CDC « fait preuve d'efforts d'organisation. Ils se traduisent au niveau de gouvernances, ainsi que par la qualité du fonctionnement de ses services. La CDC est attentive à la qualité de l'information budgétaire et à la fiabilité de ses comptes, mais des améliorations

restent attendues. »

La chambre régionale des comptes ajoute que la CDC « présente un cycle de fonctionnement fragile ». Ce qui peut « justifier d'agir sur le levier fiscal ».

La CRC a fait quatre recommandations : « généraliser la mise en œuvre de la comptabilité d'engagement et de procédure de rattachement des charges et des produits ». Ce qui « a déjà été réalisé sur l'exercice, fin 2024 », a dit le président de la CDC.

Elle invite aussi à « instaurer un inventaire physique et fiabiliser la tenue du patrimoine intercommunal en harmonisant l'inventaire comptable et l'état d'actif », « fiabiliser les principes en matière d'amortissement des immobilisations et mettre à jour le tableau fixant les durées d'amortissement ». Thierry Porikian a précisé que c'était « en cours ».

Pour le dernier point recommandé par la chambre (« établir une tarification en lien avec les coûts de fonctionnement du complexe sportif »), le président a indiqué qu'il nécessite « une réflexion plus large qui sera tranchée lors du vote du budget ». ■